

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 26 MARS 2026

Date de la convocation : 20/03/2026
Date d'affichage de la convocation : 20/03/2026

Nombre de Conseillers :

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 29 |
| Présents : | 27 |
| Représentés : | 02 |
| Votants : | 29 |

Délibération n°

2026_D_011

L'an **deux mille vingt-six**, le **20 mars à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Sylvie VELUT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Sylviane BAILLY, Elodie BRINDLE-CHORAIN, Bernal COLLOMBET, Maude FROTTIER, Gérard DUPUIS, Roman VINCENT, Axelle BOUDIN, Philippe GOFFART, Agnès PETITJEAN, Gérard BOULET, Gilles FOUILLADE, Hubert PROT, Claire ADAM, Vanessa MOCQUERY-CHEVALLIER, Jean BAILLOT.

Absents ayant donné procuration : Mme Sonia PREHOUBERT (pouvoir à Sylvie VELUT), M. Gérald ROUSSELOT (pouvoir à Reynald CARLOT)

Absents : --

Secrétaire de séance : Sylvie VELUT

Objet de la délibération : ELECTION DES MEMBRES ELUS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Les articles R. 123-7 et suivants et L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles disposent que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

La délibération du conseil municipal n° 2026_D_010 du 26 mars 2026 fixe à 8 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire, et après appel à candidatures, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

| | |
|---|----|
| nombre de votants : | 29 |
| nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 28 |
| bulletins blancs à déduire : | 4 |
| nombre de suffrages exprimés : | 24 |

Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS :

- Sophie BLANCHIN,
- Eloïse SOYER,
- Elodie BRINDLE-CHORAIN,
- Lydia LENAINT,
- Yves MORANDEAU,
- Maude FROTTIER,
- Kylan GORIT,
- Sonia PREHOUBERT.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire, Sévérine DELSERT BROQUET.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Sévérine Delsert Broquet', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LA CHAPPELLE-VILLEMAUR' at the top and '1888' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style and is positioned diagonally across the stamp.